

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD131

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc,
M. Lurton, M. Jean-Pierre Vigier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Masson, Mme Louwagie, M. Bony,
M. Brun, M. Reiss, M. Descoeur, Mme Valentin, Mme Poletti, M. Bazin et Mme Lacroute

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« ainsi que les territoires situés en zone de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu de la spécificité des territoires situés en zone de montagne, il convient de les identifier précisément dans la proposition de loi, d'autant plus que ces territoires correspondent pleinement à l'esprit du texte.